

N° 59
1,50 €
Mars-Avril
2003

La Page

DU 14^E ARRONDISSEMENT**AGNES GOBILOT**

Depuis toujours elle peint, voyage, photographie, donne des cours de dessin. Vous la connaissez : ses pochoirs ont égayé les trottoirs de notre quartier lorsqu'on a célébré le centenaire de la naissance de Giacometti. **► PAGE 4**

RUE BEZOUT

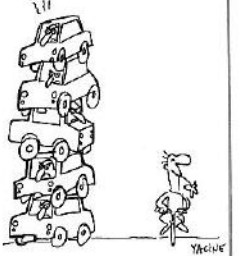
Gérard Omez a exposé ses dernières toiles dans la boutique Atout Papiers. Ses peintures stylisées ont égayé la rue Bezout qui tente de retrouver son passé artistique. **► PAGE 5**

**CONSEILS DE QUARTIERS**

Réflexions, coups de gueule, propositions : l'apprentissage difficile de la démocratie participative. Des habitants nous livrent leurs impressions sur trois conseils. **► PAGE 6**

AVENUE DU GENERAL-LECLERC.

On aménage ! Cette fois les bus et les vélos trouveront leur place sur l'ancien axe rouge, mais attention, on attend l'accord du préfet de police ! **► PAGE 8**



Logements sociaux Rares mais transparents !

● Depuis les élections municipales, une commission de transparence pour l'attribution des logements sociaux a été mise en place dans le 14^e. C'est un progrès. Mais les bailleurs "sociaux" ne se sont pas encore pliés aux règles édictées par l'Hôtel de Ville et 108 logements seulement, pour 4500 demandes, ont été proposés en 2002 pour attribution dans le 14^e. La raréfaction des logements vacants à Paris s'intensifie. Les loyers et les prix au m² flambent ! Nombre d'habitants sont obligés de partir vers la banlieue. Alors qu'au niveau national la hausse est de 9,8%, elle est de 15% à Paris.



L'un des chevaux de bataille de la gauche, lors de la campagne des municipales de 2001 à Paris, avait été la politique du logement. Parmi les engagements de campagne, figurait la mise en place de commissions de transparence pour les attributions de logements sociaux, afin d'en finir avec le pouvoir discrétionnaire et le clientélisme des maires.

Si la mairie centrale a mis en place sa commission pour l'attribution des logements du contingent du maire de la capitale, tous les arrondissements n'ont pas suivi, même ceux de gauche. Dans le 14^e, cela s'est fait début 2002 par

l'instauration, par le Conseil d'arrondissement, de la "Commission pour la transparence dans les propositions d'attribution des logements faisant partie du contingent du maire du 14^e". Le Conseil d'arrondissement fixe deux objectifs à cette commission : garantir la transparence dans les propositions de candidats adressées aux bailleurs sociaux et appliquer des critères sociaux, les plus objectifs possibles et connus de la population.

Comme cela lui a été demandé, la commission a remis en janvier 2003 son premier rapport annuel d'activités au maire du 14^e. Quelques observations préliminaires

s'imposent. Le 14^e, comme la Ville de Paris, connaît une insuffisance dramatique de logements sociaux. Il existe 100.000 demandeurs sur Paris, dont 4.500 pour le seul 14^e : pour chaque offre de logement, on enregistre en moyenne 500 demandes ! La commission ne s'est vu proposer que 108 logements à attribuer en un an. Nombre de ces logements sont situés dans les importants programmes immobiliers construits récemment dans les quartiers Montsouris et Didot. Avec la fin de ces chantiers, il est à craindre que l'offre de logements n'augmente pas à court terme. **► SUITE PAGE 3**

BAP
DEP

Cinéma

Le Barbizon ressuscité

● Nos voisins du 13^e arrondissement ont décidé de ne pas attendre que les promesses en matière d'art et de culture de proximité soient tenues. Ils réhabilitent eux-mêmes une salle à l'abandon.

La Page soutient les initiatives de l'association "Les Amis de Tolbiac" qui a investi l'ancien cinéma le Barbizon (rue de Tolbiac, dans le 13^e), pour y développer des activités culturelles en liaison avec le quartier. Nos voisins ont de bonnes idées !

Le cinéma Barbizon, une salle de 540 places avec balcon, est fermé depuis plus de vingt-cinq ans. Néanmoins, beaucoup de parisiens et d'habitants du quartier Maison-Blanche se souviennent du Barbizon pour ses grands films français et hollywoodiens. Créé en 1911 comme cinéma-concert des familles, il était, jusqu'en 1950, l'une des 18 salles de projection dans le 13^e.

L'histoire du Barbizon reflète l'évolution du septième art et des salles de cinéma à Paris. Son nom vient du célèbre village d'artistes près de Fontainebleau. En 1967, il faisait partie des douze salles de cinéma du 13^e sur les 300 dont était dotée la capitale. Mais le paysage audio-visuel et le développement urbain ont évolué depuis ! Les salles de spectacle multiplex avec plusieurs écrans et des grands distributeurs (UGC, Pathé et Gaumont) ont remplacé les indépendants et les salles d'art et d'essai. L'ancien propriétaire du Barbizon, Roger Hugue, passa le relais à une multinationale asiatique et les films de Kung-fu ont ensuite tenu l'affiche. Puis ce dernier propriétaire chinois a fermé ses portes et la salle est restée vide.

Un dimanche de décembre, un collectif d'associations de l'arrondissement a donc pris l'initiative d'investir le bâtiment et de commencer à rénover la vieille salle. "Considérant la pénurie d'espaces ouverts aux habitants, aux associations, à la créativité et à l'expression citoyenne" les Amis de Tolbiac ont le projet de réouvrir le Barbizon en cinéma de quartier et familial et de le prolonger en "salle de débats, d'expression publique, lieu d'expérience artistique ouvert à tous les possibles et autres imaginaires".

Entre-temps, les autorités voient d'un bon œil l'action du collectif, en attendant une réaction du propriétaire, introuvable à ce jour. JKA



A dix minutes du 14^e, au 141 rue de Tolbiac, le Barbizon ouvre après 25 ans ! (PHOTO J.K.A.)

Vicissitudes des salles de cinéma

Depuis un siècle, créations, conversions et fermetures de salles de projection se succèdent dans tous les arrondissements parisiens.

En 1900, l'une des premières salles de spectacle transformée en cinéma est le théâtre du Ranelagh, dans le 16^e. En 1911, l'Hippodrome-Gaumont-Palace de 500 places ouvre sur le slogan "la plus grande salle de cinéma du monde". La même année, la société American Biograph ouvre, dans le 9^e Le Péletier, une salle de cinéma "luxueuse et confortable" et, durant un certain temps, le music-hall Le Casino de Paris est converti en salle de cinéma.

Dans le 13^e, trente salles furent créées puis disparurent. Comme notre confrère Bertrand Pégullian le constate dans le journal de quartier "La Gazette", "cette mutation suit le succès de la télévision et de la vidéo..." et il ajoute : "Le 13^e ne dispose pas d'une grande structure cultu-

relle du type théâtre de la Ville ou de la Colline ; enfin, nous pourrions rêver d'un lieu convivial avec cinéma, bar, restaurant...".

En 1967, plus de 300 salles parisiennes disposent d'un seul écran. En 1997, 343 écrans se répartissent entre 103 cinémas. Plus des deux tiers des cinémas proposent un abonnement. Ils représentent la moitié des établissements et regroupent 70% des fauteuils. Il faut noter que les géants de la distribution représentent, en 1996, 60% du nombre total d'écrans mais seulement 10% de la clientèle.

Aujourd'hui, dans le 13^e, il ne reste qu'une salle indépendante L'Escurial Panorama, avec deux écrans. Dans le 14^e, on compte encore cinq salles indépendantes : l'Entrepôt, le Denfert, les Sept Parnassiens, le Miramar, le Mistral. Aucune loi ne définit le statut des petites et moyennes salles, souvent indépendantes des grands distributeurs (UGC, Pathé, Gaumont).

Vallée de la Bièvre

Une glacière à ciel ouvert

● Entre Sainte-Anne et Montsouris, on extrayait de la glace en plein Paris.

Au carrefour des rue d'Alésia et de la Santé deux autres voies composaient autrefois le Chemin de la Glacière : la rue de l'Amiral-Mouchez et la rue de la Glacière. C'est là, à quelques mètres sous nos pieds que coule une rivière oubliée, avalée par l'urbanisation parisienne : la Bièvre. La petite rivière longeait donc le 14^e, poursuivant son cours jusqu'au bas de la rue Mouffetard (dans le 5^e) où elle tournait à droite pour aller se jeter dans la Seine, au déversoir d'Austerlitz, après être passée au sud du Jardin des Plantes. Cette rivière d'environ 35 km est le seul affluent de la Seine dans Paris. Son nom provient de "castor" (beaver en anglais ou Biber en allemand) dont elle abritait, dit-on, des colonies.

Avant l'urbanisation des 13^e et 14^e arrondissements, la Bièvre coulait donc à l'air libre dans une vallée relativement large pour un ruisseau de son gabarit. Ses crues s'épanchaient le long de son cours principal dans des marécages. "C'étaient des terrains pelés, des sentiers pierreux, de loin en loin des touffes d'herbe rase que paissaient des chèvres surveillées par une fillette en chapeau de paille... Par-ci par-là, de vieux fours à puisards desséchés où les gamins faisaient l'école buissonnière, chassant les lézards ou les scarabées, herborisant dans les fossés ou les mares, cherchant des "bêtes" sous les pierres. Ce triste paysage n'était coupé que par d'énormes rouses de bois servant à l'extraction de pierres des carrières. L'été, ces hideurs s'atténuaient sous un semblant de végétation. On y apercevait des papillons, on y cueillait des bleuets et des coquelicots ; les tonnelles des guinguettes abritaient rapins et grisettes dégustant gaîment une gibelotte arrosée de petit vin blanc... Mais l'hiver, l'endroit était sinistre." (1).

Sinistre ? C'est pourtant aux heures les plus froides de l'hiver que le ruisseau présentait un intérêt pour certains. Les marécages de la Bièvre gelant alors, l'on découpait la glace en morceaux pour la déposer dans des puits profonds afin d'en faire usage le reste de l'année



Les anciens étangs de la Glacière. (PHOTO EXTRAITE DE L'OUVRAGE "SUR LES TRACES DE LA BIÈVRE PARISIENNE")

en cuisine ou en médecine. Une source de revenus d'appoint pour les carriers qui, par grand froid, n'extrayaient plus la pierre.

La Bièvre a également contribué à bien d'autres égards au développement de Paris : laveries, mégisseries, tanneries, moulins à eau... La rivière a ainsi participé à l'industrialisation de la rive gauche ainsi qu'à son peuplement. C'est ainsi qu'elle est devenue un égout à ciel ouvert au débit fortement réduit. Et, la ville l'a engloutie, remblayée afin de cacher sa puanteur ou de pouvoir bâtir dessus.

Le 9 juillet dernier, le sort de la rivière perdue était entre les mains du Conseil de Paris.

Après délibérations, un concours a été lancé pour aménager le tracé de la Bièvre dans Paris (voir ci-contre). Selon un collectif d'associations (2), il s'agit de permettre à la cité et à ses habitants de renouer des liens avec leur rivière, de ramener une eau limpide et vivante dans les rues de la capitale. C'est l'occasion de tracer des itinéraires de charme (3), d'inciter à la mise en valeur des édifices anciens et d'aboutir à une amélioration du cadre et de la qualité de vie des quartiers traversés. Le cahier des charges prévoit que les eaux devront avoir une qualité piscicole et que leur

débit devra être parfaitement maîtrisé pour éviter tout débordement.

A quand "Paris-Plage" entre le 13^e et le 14^e ?

JEAN-PAUL ARMANGAU

(1) Georges Cain, "Promenades dans Paris", 1894.

(2) L'Union "Renaissance de la Bièvre" comprend 33 membres : 11, rue Nicolas Fortin 75013 Paris - tél. 01.45.85.15.80 - mail : fortin75@club-internet.fr dont l'une des plus active est Ada 13 : Association pour le Développement et l'Aménagement du 13^e - 139, rue Nationale 75013 Paris - tél. 01 45 82 26 97 mail : ada13@libertysurf.fr - Site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/ada13>. Egalement dans le 14^e : Association pour le développement et la défense de l'Environnement de la rue Sainte-Anne 11 bis rue d'Alésia 75014 Paris tél. 01.45.89.69.29.

(3) Pour vous donner une idée, vous pouvez voir une portion du lit de la Bièvre découvert sur 1100 m à la limite des communes de Massy et de Verrières-le-Buisson. Enfin, tous les ans au mois de mai, une "Marche de la Bièvre" est organisée en plusieurs tronçons depuis Paris jusqu'à sa source : contact : Elisabeth.Lebourdon@epf.fr - tel/fax. 01.69.41.93.45.

Renaissance d'une rivière oubliée

Elle est passée par ici, elle repassera par là... Rassurez-vous - ou regrettez-le - la Bièvre ne coulera pas dans le 14^e ! Et pourtant son ancien tracé était limitrophe de notre arrondissement, au niveau du bief de la Glacière (voir article ci-contre).

Une concertation publique préalable au projet de "renaissance de la Bièvre" s'est déroulée en novembre 2002 dans les 13^e et 5^e arrondissements. Ses résultats seront présentés au Conseil de Paris début 2003. Malgré un certain engouement*, les inquiétudes des riverains portent surtout sur les problèmes de réseaux d'assainissement et sur les risques d'inondation des sous-sols d'immeubles. Il est resté dans les mémoires que cette rivière capricieuse, dont la couverture s'était achevée en 1935, avait jadis provoqué des crues dévastatrices ! Les études détaillées et l'enquête publique devraient intervenir en 2004 et les travaux pourraient commencer en 2005.

Sur 20 km, depuis sa source jusqu'à Antony, la Bièvre est une véritable rivière. Au-delà, elle est déviée de son ancien cours pour être rejetée en Seine par le collecteur Fresnes-Choisy. Les 11 km suivants sont recouverts et les 5 km du trajet parisien ont disparu sous les remblais de l'urbanisation, à

partir de 1877. Son ancien lit est utilisé comme égout et recueille six cent branchements d'eaux usées et pluviales jusqu'à Paris.

Le projet vise à isoler les circuits d'égouts du lit de la Bièvre sur tout son parcours et lui restituer une eau propre. Avant de se jeter de manière naturelle dans la Seine, la Bièvre coulerait à ciel ouvert sur quatre sites agrémentés de promenades, soit au total 2300 m. Un bief, avec berges naturelles serait dégagé sur 350 m dans le parc Kellermann et un second bras coulerait rue de la Poterne des Peupliers, marquant l'entrée de la Bièvre dans Paris. Son plus long parcours (1100m) se situerait au pied de la Manufacture des Gobelins. Une troisième portion d'environ 400 m traverserait les annexes du Muséum d'Histoire Naturelle, terrains actuellement peu occupés. Enfin, un nouveau débouché en Seine de la Bièvre serait aménagé sur le port d'Austerlitz, à proximité de l'ancien tracé.

FRANÇOIS HEINZ

* Un enthousiasme que ne partagent pas les auteurs du livre "Sur les traces de la Bièvre parisienne" (éd. Parigramme, 156 pages, 22 euros), Renaud Gagneux, Jean Ackaert et Gérard Conte, le spécialiste de l'histoire populaire du 13^e arrondissement.

Aqueducs

Bataille perdue !

L'association Montsouris environnement (Ame) a épuisé tous ses recours juridiques pour la sauvegarde de l'aqueduc gallo-romain, mis au jour dans le chantier de la Zac Alésia-Montsouris. Son pourvoi en cassation vient d'être rejeté. L'Ame avait déposé une plainte suite à la destruction partielle de l'aqueduc lors des travaux de la Zac en 1996 (voir La Page n° 57).

La Zac est traversée par deux aqueducs, celui de Lutèce datant du 1^{er} siècle qui alimentait les thermes de Cluny et celui dit de Médicis (XVII^e siècle) aboutissant au palais du Luxembourg. Seuls 125 mètres sur les 260 mètres

existants ont été conservés, exposés en tronçons dans des cryptes vitrées au sein de la Zac. Pour René Dutrey, premier adjoint (Verts) au maire du 14^e, chargé des espaces verts et de l'environnement, "les aqueducs de Montsouris ont bel et bien été sacrifiés sur l'autel de la rentabilité immobilière." Un nouveau plan de mise en valeur de ces vestiges est en cours d'élaboration et pourrait inclure un regard de l'aqueduc, dit "de la ferme de la Santé", qui a finalement pu être sauvé. A l'époque, aucune fouille préalable n'a même été entreprise afin de ne pas freiner le rouleau compresseur de l'aménageur, filiale de la RATP !

Logements sociaux et transparence

Un an de fonctionnement de la commission du 14e

SUITE DE LA PAGE 1 Et quand on sait que la proportion des logements à attribuer est d'un tiers de PLA (logements sociaux, les plus demandés) pour deux tiers de PLI (logements intermédiaires, à loyer plus élevé, voir encadré), on mesure la pénurie de logements accessibles aux moins fortunés.

Seulement 108 logements en un an

En matière d'affectation des logements, les compétences sont éclatées en de multiples centres de décision : ainsi la Région, la Préfecture, la Ville de Paris, la Mairie du 14e et les "employeurs" (au titre du 1% des entreprises) disposent de contingents de logements qui leur sont réservés. Mais les décisions d'attribution sont prises par les bailleurs sociaux. Le maire de Paris s'est efforcé d'harmoniser les règles des bailleurs en matière de ratio ressources-loyers (la quitance ne doit pas excéder un tiers des revenus). C'est un incontestable progrès, mais on observera, d'une part, que tous les bailleurs ne s'y sont pas encore pliés (certains continuent de demander des revenus quatre fois supérieurs au montant du loyer) et, d'autre part, que cette exigence conduit à éliminer une proportion importante des demandes et, bien entendu, celles émanant des plus démunis. La commission a exprimé au maire sa profonde déception devant cette situation.

La commission et le maire ont un rôle de proposition d'attribution (il convient d'observer que le maire du 14e a joué le jeu en transmettant aux bailleurs les propositions de la commission sans les modifier). Mais c'est le bailleur qui décide des attributions. Certains bailleurs semblent avoir pour principal objectif de trouver un prétexte pour refuser les propositions de la commission et du maire afin

de retrouver ainsi leur liberté de choix du locataire, comme par exemple la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP). Parmi les prétextes invoqués figure le niveau insuffisant des revenus : certains bailleurs continuent d'exclure des ressources "régulières" les allocations ou aides diverses). On relève encore le refus du logement par le premier candidat qui contraindrait le bailleur à attribuer le logement "en urgence", de son propre chef et en toute opacité (au lieu de le proposer au suivant dans la sélection de la commission). C'est d'autant plus choquant que nombre de bailleurs sont des Sociétés d'économie mixte (Sem, voir article ci-dessous) dans lesquelles la mairie est parfois majoritaire. Mais les Sem appliquent des critères de rentabilité bien éloignés de leur vocation sociale. Nous avons aussi observé chez un bailleur (Agifrance, pourtant filiale de la Caisse des dépôts) des pratiques consistant à réclamer au candidat des frais de dossier de 300 euros et un garant ayant des revenus six fois supérieurs à la quitance.

Dans ce contexte, la commission s'est efforcée d'utiliser au mieux les rares opportunités d'affectation de logements sociaux. Car plus le nombre de logements est réduit et plus l'exigence de justice dans les attributions doit être forte. Les demandeurs sélectionnés l'ont été à l'issue d'un processus en deux étapes. Pour chaque logement à attribuer, une première sélection vise à ne retenir que les candidats répondant aux critères du ratio ressources-loyers et du plafond de ressources, et ceux qui n'ont pas exclu le 14e arrondissement de leurs demandes. Puis, la commission sélectionne les dossiers en tenant compte, notamment, de la situation familiale (présence d'un handicapé, sur-occupation, jeunes ménages avec enfants, familles monoparentales, nombres de personnes à reloger), professionnelle (agents de la Ville ou professions en lien avec le 14e), et locative (expulsion, congé donné au locataire, hébergement avec ou sans cohabitation). Précisons que cette liste n'est pas exhaustive (il est aussi tenu compte de l'ancienneté de la demande), que la nationalité des demandeurs n'est pas prise en considération, qu'il n'y a pas d'ordre rigide

Deux catégories de logements : PLA et PLI

Il existe deux types de logements soumis à la commission : les PLA ("Prêts locatifs aidés") qui sont à proprement parler les logements sociaux et dont les loyers sont toujours plafonnés, et les PLI ("Prêts locatifs intermédiaires") qui sont des logements intermédiaires entre les logements sociaux et ceux du secteur privé (certains logements PLI ont un loyer libre s'apparentant à ceux du secteur privé). A chaque type de logement correspond un plafond de revenus pour les demandeurs.

Les Sem, clés du logement social parisien

Les sociétés d'économie mixte (Sem) sont au cœur de la politique de logement à Paris. Elles ont, de tous temps, été chargées par la ville d'un très grand nombre d'opérations immobilières et gèrent à ce titre une partie du parc de logements dits sociaux. Or, plusieurs Sem parisiennes sont à capitaux majoritairement privés (Sagi, RIVP). Lors d'une communication au conseil de Paris du 18 novembre dernier, René Dutrey, conseiller de Paris et premier adjoint (Vert) au maire du 14e a souligné que "cette particularité entraîne un certain nombre de dérives dues à une logique de gestion plus emprunte d'un souci de rentabilité que d'une logique de service public". C'est ainsi qu'une partie importante de logements intermédiaires est attribuée par les Sem elles-mêmes, hors de tout contrôle des commissions de transparence mises en place récemment pour l'attribution des

logements. Ce sont aussi ces Sem qui ont le dernier mot quand la ville propose un candidat pour un logement.

"Alors que ces Sem privées, poursuit René Dutrey, font preuve d'une certaine mauvaise volonté, la ville de Paris fait le choix délibéré de leur attribuer une grande partie de ses commandes publiques". Ainsi, la majorité des marchés d'acquisitions, réalisée dans le cadre de la nouvelle politique de transformation de logements privés en logements sociaux, a été confiée à ces mêmes Sagi et RIVP.

La nouvelle municipalité peut s'enorgueillir d'avoir créé, via les sociétés d'économie mixte, 2000 logements sociaux depuis un an et demi, mais les demandeurs de logements qui passent en commission d'attribution ne sont pas sûrs d'y avoir accès, à moins que la ville ne décide de reprendre le contrôle des Sem.

NADINE GAUTIER



dans les critères appliqués et que le traitement des dossiers s'effectue au cas par cas, en les comparant les uns aux autres et en fonction de chaque logement à attribuer.

Une commission qui montre l'exemple

La commission agit de manière indépendante, ce qui ne signifie pas qu'elle ne subit pas de pressions... Ainsi, certains élus de la majorité municipale, qui sont pourtant les promoteurs de ces commissions, oscillent encore entre deux discours. L'un qui assume les conséquences de la transparence et de la fin du clientélisme. Ceci les oblige à expliquer à la population qu'ils n'ont plus de pouvoir d'attribution, ce qui n'est pas toujours simple quand on a promis à certains électeurs dans les permanences de campagne qu'on leur trouverait un logement social une fois élu. L'autre discours est celui qui se fait fort d'offrir des passe-droits à certaines personnes ou groupes de personnes. Par exemple, Bertrand Delanoë annonçant lors des vœux au personnel de la Ville qu'il s'engageait à leur attribuer des logements sociaux : cela laisse entendre qu'il dispose de ce pouvoir... Car s'il est vrai que certains dossiers, connus par des élus ou par des membres de la commis-

Une composition pluraliste

La commission est composée de treize membres bénévoles : quatre élus de l'arrondissement (trois de la majorité et un de l'opposition), un représentant du Centre d'action sociale (Cas), une personne représentant la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (Dases), trois personnes représentant les associations de locataires représentatives (CNL, CGL, CLCV), une personne représentant les associations de lutte contre les discriminations (le Mrap et la LDH assureront à tour de rôle cette tâche pendant un

Peu de logements sociaux pour les défavorisés

an : pour 2002 c'est l'auteur de ces lignes qui a ouvert le bal pour le Mrap, en 2003 c'est la LDH, etc.), deux personnes représentant les associations agréées loi Besson qui agissent pour le logement des personnes défavorisées (Emmaüs et Solidarités nouvelles pour le logement), et le président qui est une personne nommée par le maire du 14e.

Un agent de la Ville de Paris a été recruté en juin pour assurer le secrétariat ainsi que le suivi des dossiers proposés par la commission.

Paris compte 102 000 demandeurs de logement dont la moitié a déposé une demande depuis plus d'un an. Entre le premier janvier et le 30 juin 2002, la Ville a disposé de 2 356 logements réservés, un tiers seulement de logements sociaux (PLA et assimilés), soit 748. Jean-Luc Mano

Pensez à mettre systématiquement à jour votre dossier dès qu'il y a un changement dans votre situation. Sachez que les bailleurs appliquent des critères d'occupation : le logement doit être adapté à la taille de la famille, soit une personne dans une chambre, un studio ou un petit deux-pièces, deux personnes dans un deux-pièces ou un petit trois-

pièces, trois personnes dans un trois-pièces, quatre personnes dans un trois-pièces ou un quatre-pièces, et ainsi de suite. Ces critères sont appliqués avec plus ou moins de souplesse selon les bailleurs, mais il vaut mieux savoir par exemple qu'un trois pièces aura plus de chances d'être attribué à une famille de quatre personnes plutôt que de deux.

sion, sont signalés et proposés à la sélection (ce qui n'est pas illégitime en soi), la discussion en séance plénière les élimine, dès lors qu'ils ne réunissent pas les critères de priorité.

L'une des difficultés auxquelles est confrontée la commission réside dans la fiabilité des fiches des demandeurs : en effet le fichier est tenu à l'échelon central par la Direction du logement et de l'habitat. Ainsi, tous les renseignements de base dépendent-ils de cette Direction qui doit assurer la cohérence d'ensemble du système et répondre aux sollicitations de chaque arrondissement. Deux conséquences en découlent. D'une part la mise à jour des demandes de logement relatives au 14e s'effectue à l'échelon central, ce qui induit des risques de retard et des difficultés de transmission. D'autre part, lorsque la commission a tenté d'obtenir des

Deux informations à connaître pour les demandeurs

ÇA Y EST, J'AI ENFIN UN REVENU TROIS FOIS SUPÉRIEUR AU LOYER DEMANDÉ...



améliorations des fiches de synthèse (par exemple, connaître la nature du handicap ou des ressources), il lui a été répondu que des modifications étaient à l'étude, mais que leur mise en œuvre nécessitait du temps, des moyens financiers et des modifications techniques du système de gestion (notamment informatique).

En conclusion, l'utilité de la commission n'est pas à remettre en cause. Elle montre l'exemple et doit avoir un rôle d'aiguillon, en incitant notamment la Ville à mieux imposer les "règles du jeu" aux organismes gestionnaires. Mais 108 logements seulement en un an, quelle misère ! Il est impératif que la mairie développe les solutions alternatives, comme des constructions neuves ou le rachat de logements (le 26, rue de la Tombe Issoire

Principaux résultats quantitatifs

En onze mois la commission s'est réunie treize fois. 108 logements ont été présentés à la commission, dont 43 PLA et 65 PLI. Ils ont été répartis ainsi : 13 logements F1, 23 F2, 24 F3, 34 F4, 13 F5 et un seul F6.

La commission a sélectionné 282 demandeurs à raison de trois candidats par logement. Selon les critères de priorité non liés à la situation locative ils sont ainsi répartis : 101 personnes connaissent des situations de sur-occupation (moins de 10 m2 par personne), 100 sont des jeunes ménages avec enfants, 36 connaissent un taux d'effort supérieur à 33% (rapport entre le loyer actuel avec charges et les revenus), 29 foyers comprennent une personne handicapée, 10 sont des personnes en lien avec le 14e (sur le plan professionnel) et enfin 6 sont des familles monoparentales.

Selon les situations locatives, ces mêmes 282 demandeurs sont répartis ainsi : 85 viennent d'un logement privé, 46 d'un logement social, 43 sont hébergés avec ou sans cohabitation, 32 vivent en centre d'hébergement, foyer ou hôtel, 29 sont des locataires ayant reçu congé, 24 ont perdu un logement de fonction, 16 sont sous le coup d'une expulsion et 7 viennent d'un logement insalubre.

Abonnez-vous à La Page

Six numéros : 7,62 € ; soutien : à partir de 15,24 €. Adressez ce bulletin et votre chèque à l'ordre de L'Equip'Page : BP523, 75666 Paris cedex 14. Nom Prénom Adresse

Conseils de quartier

L'Ardo s'impose

Le président du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail ouvre la séance en rappelant que le conseil est une instance de représentation des habitants du quartier, destinée à permettre une participation de la population à la vie du quartier et aux décisions de la municipalité notamment par la proposition trimestrielle d'un vœu.

Le premier point de l'ordre du jour porte sur le projet d'aménagement en "site propre", c'est-à-dire en voie réservée, de la ligne de bus 38 avenue Denfert-Rochereau.

Le chargé du projet Mobilien (1), M. Martin, est là pour le présenter. Après une introduction rappelant l'objectif parisien d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des modes "doux" de transports, s'ensuit un exposé abscons sur le montage administratif du projet. Il conclut par la projection d'une photo simulant la mise en site propre avenue Denfert-Rochereau, face à l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Illustrant surtout un espace piéton réduit à la portion congrue, cette photo déclenche l'ire des nombreux membres présents de l'Ardo (Association des riverains Denfert-Observatoire). "Quel est l'intérêt général pour la population ?" demande son

président. "Gagner en vitesse et en régularité" répond Monsieur Martin. Des interventions fusent en tous sens : "Confiscation des espaces potentiellement verts", "accaparement des contre-allées par les bus". Dans une ambiance houleuse, M. Martin finira par déclarer que la mise en site propre est une condition exigée par la RATP pour sa participation au projet Mobilien.

L'ambiance étant décidément à la contestation, Pascal Cherki, conseiller du 14e et adjoint au maire de Paris prend la parole : "Au conseil de quartier, on n'est pas là pour décider, on est là pour se comprendre, continuer comme ça et vous allez perdre". Un membre de L'Ardo lance : "Renoncez !". Geneviève Bellenger, conseillère pour les transports et la voirie précise : "C'est un problème de santé et de sécurité".

La secrétaire générale de l'Ardo, s'adresse au président du conseil : "Vous avez compris que le vœu du trimestre, c'est de retirer ce projet".

Le président rappelle que le quartier Mont-

parnasse-Raspail est composé de différents secteurs et qu'il y a un ordre du jour à respecter. Il donne la parole à madame Pavelck de la commission Raspail-Quinet, qui aura bien du mal à faire entendre qu'elle n'est qu'une habitante du quartier qui travaille dans une des commissions mises en place dans le cadre du conseil et qu'elle ne mérite pas l'agressivité que lui manifestent les membres de l'Ardo. Elle annonce que la mairie a renoncé à son projet de stationnement d'autocars le long du boulevard Edgar-Quinet, sans pouvoir préciser quelles seront les solutions adoptées.

Le président du conseil évoque les sujets qui étaient à l'ordre du jour : éclairage rue du Montparnasse, espace associatif rue de la Gaité, crèches, square Gaston-Baty et qui ont donné lieu aux exposés de MM. Almaviva et Bergeron, contrastant avec la virulente intervention de l'Ardo.

Enfin, M. Cherki, propose de se faire le relais de ce qu'il a entendu. Il regrette que M. Martin ne soit pas resté pour discuter du contre-projet présenté par l'Ardo et souhaite que l'ensemble des solutions puisse être discuté. Il participera à la formulation de ce vœu trimestriel de report, en l'état actuel, du projet de mise en site propre avenue Denfert-Rochereau de la ligne 38. **YVES BARRAULT**

(1) Mobilien : bus reliant des pôles d'échanges.

Réflexions d'une conseillère

jet au service des habitants comme des élus". Une exposition en mairie, retracera le travail des différents Conseils de quartier du 14e.

Améliorer la qualité de vie

Quant à la propreté, deuxième volet de ma commission, là encore le travail me semble gigantesque et impossible à faire seule : il est nécessaire de rassembler un groupe de gens particulièrement intéressés à la qualité de la vie dans notre quartier. Simple, deux exemples que je connais bien : l'avenue René Coty, en allant du croisement avec l'avenue Reille jusqu'au croisement avec la rue d'Alésia, présente un inventaire à la Prévert : une bouteille vide, une boîte de céréales, un sac en plastique, quelques mégots, quelques cannettes de bière, des papiers de bonbons... Pas de raton laveur mais peut-être quelques rats !

Pourquoi la rue Lemaignan (charmante petite rue qui donne d'un côté dans la rue de l'Amiral Mouchez et de l'autre par des escaliers dans l'avenue Reille) n'est que très rarement nettoyée alors qu'elle sert aux propriétaires de chiens de "crottoirs", sans parler du coin de l'immeuble qui sert de dépôt d'ordures ?

En conclusion, tout d'abord, force est de constater l'absentéisme chronique des gens qui pourtant s'étaient portés volontaires au début, mais qui pour une raison ou une autre n'assistent plus aux réunions de quartier. Ensuite, nous manquons cruellement de locaux pour nous réunir, et recevoir les habitants, de lieux d'affichage pour avertir la population des dates de réunions et l'informer du travail accompli par nos différentes commissions, et enfin, de volontaires. Il n'est pas nécessaire de faire partie du Conseil pour participer aux différentes commissions. Toutes sont ouvertes aux bonnes volontés. Vous avez là, la possibilité d'agir directement sur la vie de votre quartier. Rejoignez-nous !

Vous pouvez nous écrire par l'intermédiaire de la mairie qui nous transmet en principe tout le courrier reçu. La prochaine réunion aura lieu le lundi 27 mars à l'hôpital St Anne à 20 heures 30.

FRANÇOISE PINSARD



Un vœu pour la Zac Montsouris

Lors du conseil d'arrondissement du 13 janvier, un vœu a été déposé par les élus Verts du 14e concernant "les conditions de vie dans la Zac Alésia-Montsouris, en particulier dans les logements exposés aux nuisances du RER" (voir "La Page" n°57). Il a été demandé que le maire de Paris lance une étude pour améliorer les conditions de vie de quartier, fasse réaliser une étude acoustique et prenne ou fasse prendre aux acteurs concernés (RATP, aménageurs, bailleurs) toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé des résidents les plus exposés aux nuisances liées au passage du RER B. Un débat s'est ensuite engagé après que René Dutrey, premier adjoint Vert au maire du 14e et conseiller de Paris eut rappelé que non seulement "les dégâts liés à un urbanisme incontrôlé se sont révélés immédiatement (...) mais les erreurs générèrent à plus ou moins long terme des problèmes grandissants si l'on n'agit pas immédiatement". Ce sont "les logements sociaux situés à moins de trois mètres du RER qui demeurent, selon René Dutrey, le point le plus préoccupant". Le maire, Pierre Castagnou, a conclu en déclarant qu'il n'était "pas satisfait de la réalisation de cette Zac" et que "la municipalité actuelle essaye, autant que faire se peut, de remédier à ses multiples défauts". Le vœu a été voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement. **NADINE GAUTIER**

Affichage Ce que des élus proposent

René Dutrey (premier adjoint au maire du 14e et Charlotte Nenner, tous deux membres du groupe Les Verts au Conseil de Paris ont, à plusieurs reprises, interpellé le maire de Paris à propos de l'affichage associatif.

Rappelant que l'actuelle majorité s'est engagée à mettre en place une véritable démocratie locale, les élus précisent que Paris continue d'être hors la loi. Et cela à double titre. D'une part, parce que la législation en vigueur prévoit une surface minimale d'affichage libre de 1000 m² et que Paris n'en a que 500 m². D'autre part, parce que la procédure pour accéder aux panneaux existants est telle qu'elle s'apparente à une autorisation préalable, ce que le Conseil d'Etat - la plus haute juridiction administrative - a condamné en 1996.

C'est pourquoi, lors du Conseil de Paris des 17 et 18 décembre 2001, le groupe Les Verts a proposé d'amender la délibération concernant la passation de marchés pour la gestion de cet affichage associatif réglementé. Par exemple, ils ont demandé de modifier la définition de la prestation de la façon suivante : "Le marché aura pour objet la transformation du réseau municipal d'affichage associatif en affichage libre associatif et d'opinion, ainsi que l'entretien des panneaux correspon-

dants". Un autre amendement visait les conditions d'entretien des panneaux. Les élus ont demandé que les sociétés détentrices du marché s'engagent à aménager les panneaux de façon à ce qu'ils soient libres d'accès et se chargent de l'enlèvement des affiches à caractère commercial. Ces différents amendements ont été refusés par Marie-Pierre de la Grotte (voir "La Page" n° 58).

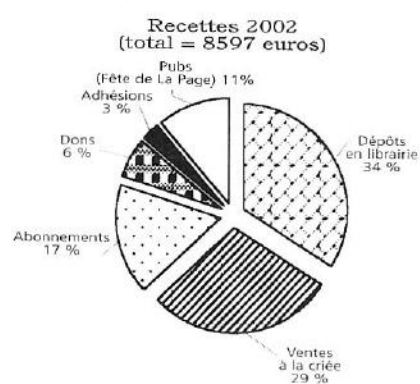
La mairie de Paris se contenta d'adopter un vœu déposé par le groupe Les Verts. Ainsi, le Conseil de Paris des 18 et 19 mars 2002 a adopté le vœu "qu'à chaque fois qu'une autorisation de travaux prévoit des palissades sur la voie publique, il soit prévu, dans le permis de construire, l'obligation d'implanter deux mètres carrés de panneaux d'affichage libre sur les palissades. Et dans un courrier adressé à Bertrand Delanoë, Charlotte Nenner suggère que les collecteurs de verre soient transformés pour permettre l'affichage libre. Elle ajoute que l'entreprise de mobilier urbain JC Decaux propose des collecteurs de verre équipés de panneaux publicitaire qui pourraient être facilement adaptés à l'affichage libre.

Néanmoins, malgré toutes ces propositions et le vœu adopté par le Conseil de Paris, trois adhérents de "La Page" ont, de nouveau, été interpellés par la police en janvier dernier lors d'un collage. **MURIEL ROCHUT**

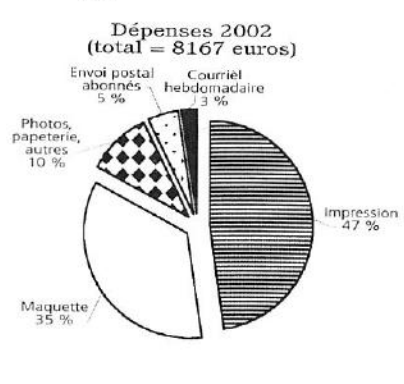
Les comptes de la Page

Encore et toujours, la Page a maintenu en 2002 ses finances à l'équilibre. L'Equip'Page est une association "Loi 1901" le mot bénéfice n'est donc pas vraiment dans notre vocabulaire. Mais la raison d'être de ce journal c'est d'être largement diffusé et lu. C'est aussi sa seule ressource. Il nous faut donc vendre, et vendre beaucoup. Nous sommes des bénévoles, certes un rien stakhanovistes, et le temps n'est guère compté chaque semaine pour rédiger ou rassembler les articles, les photos, les enquêtes, les entretiens et les comptes rendus, les relire, les couper et les chambouler, les charcuter parfois. Cependant, il faut ensuite fabriquer le journal ; le maquettiste et l'imprimeur ont beau être très "engagés", cette étape coûte cher. C'est cela que vous payez en achetant "La Page"e...

Faire "La Page" c'est donc, aussi, tisser et entretenir des relations de confiance avec les



librairies, les papeteries et les kiosques de l'arrondissement qui acceptent de vendre notre journal. Leur métier est difficile et ces dépôts se raréfient peu à peu. Leur aide amicale, et parfois entièrement gratuite, est d'autant plus précieuse. Faire "La Page" c'est bien sûr et enfin aller à votre rencontre, en



investissant les marchés du 14e, semaine après semaine. Pour tout cela, sachez, chers lecteurs, que les bras et les bonnes volontés seront toujours les bienvenus !

Merci encore pour votre fidélité, pour vos contributions et vos critiques et vos encouragements. **PASCAL ANDRÉ**

Un conseil verrouillé

Attachée à la démocratie participative, habitant le quartier Jean-Moulin Porte-d'Orléans, j'observe avec attention la vie des conseils de quartier du 14e.

Et je constate que le fonctionnement de celui du quartier Jean-Moulin Porte-d'Orléans, où je vis, déçoit beaucoup les quelques habitants qui ont pu assister à ces réunions quasi-confidentielles. Les réunions qui se sont tenues depuis le début, il y a dix mois, donnent lieu aux mêmes redites ennuyeuses. Ce conseil ne donne pas la parole aux habitants, ni ne les consulte, ni ne les informe de quoi que ce soit. Le bureau ne tient pas compte des remarques et demandes des habitants, exprimées dans les vingt minutes avant la fermeture de la salle. Ainsi, des sujets sans intérêt pour les habitants sont imposés par le bureau. A l'inverse, tout ce qui les concerne au quotidien est censuré ; les réunions commencent trop tard ; une heure et demie est, en général, perdue pour des sujets d'organisation ; la présidente coupe la parole aux habitants en émettant des jugements de valeur totalement déplacés sur leur intervention. Résultat : cinq membres du conseil ont démissionné, un autre n'a jamais participé aux réunions ; seuls, deux du collège "habitants" ont été remplacés le 7 novembre dernier.

La désinformation perdure. Le même jour lors d'une réunion, l'animateur du groupe "déplacements et circulation", qui voulait donner la parole aux habitants sur les difficultés de circulation dans le "quartier vert", s'est heurté au triumvirat dominant le bureau qui, considé-



rant le sujet sans intérêt, a censuré le débat. Les habitants que l'on refusait d'entendre s'en furent s'exprimer dans deux conseils de quartier voisins : Montsouris et Mouton-Duvernet et revinrent dire leur mécontentement, interrompant plusieurs fois l'intervention de Romain Paris, chargé de l'urbanisme.

Au début de l'année, la présidente s'étonnant de l'absentéisme de la plupart des trente membres, les a convoqués pour qu'ils expliquent les raisons de leur désintérêt. La convocation stipulait : "la réunion du 9 janvier sera aussi l'occasion de faire plus ample connaissance dans un cadre mieux adapté que celui des réunions publiques."

Au bout de dix mois d'existence, il est urgent que cette commission consultative du conseil d'arrondissement, qui doit être renouvelée dans 14 mois, devienne enfin ce qu'elle devrait être, en assurant la participation des habitants à tous les aspects de la vie de leur quartier.

MONTERRAT SARVISÉ

DATES DES PROCHAINS CONSEILS DE QUARTIER

Montparnasse-Raspail, le 11 mars
Montsouris-Dareau, le 27 mars
Pernety, le 12 mars
Didot-Pte de Vanves, le 4 mars

La Rose rouge

● **Etudiante et déjà journaliste, la militante révolutionnaire allemande Rosa Luxemburg habita près du parc Montsouris, entre 1894 et 1896. Une biographie de l'historien Alain Guillermin retrace son parcours.**

Historien demeurant dans notre arrondissement, chercheur au CNRS en sciences politiques et auteur de nombreux ouvrages, en particulier sur l'histoire de la marine, Alain Guillermin considère Rosa Luxemburg (1871-1919) comme "la plus grande théoricienne avec Trotsky, capable de réfuter Karl Marx sur le plan de l'économie politique". Il retrace dans une biographie très érudite (1) le parcours de "la Rose rouge" : révolutionnaire autogestionnaire et antitotalitaire.

Chaque année, depuis la réunification de l'Allemagne, quelque cent cinquante mille personnes manifestent, le 15 janvier à Berlin, pour commémorer l'anniversaire de la mort de Rosa Luxemburg. "En signe d'espoir", précise Alain Guillermin. "Car Rosa est la seule personnalité qui laisse vivante l'idée d'une révolution antitotalitaire. En s'opposant à la structure rigide du léninisme et de la social-démocratie, elle fut au cœur d'une théorie fondée sur la spontanéité des masses et leur autonomie dans la lutte, préfigurant la société qu'elle voulait construire : une démocratie réelle, directe, autogestionnaire."

C'est en 1913 que Rosa écrira son œuvre majeure, "L'accumulation du capital". Depuis la traduction aux éditions L'Harmattan de sa principale biographie, écrite par Paul Fröhlich en 1920, peu d'ouvrages français retracent la vie de cette révolutionnaire, femme, juive et Polonaise, fondatrice du parti communiste allemand (Ligue Spartakus). En revanche, toute son œuvre a été traduite aux éditions Maspéro et aux éditions Spartacus (2).

Née en 1871 d'une famille juive, dans une Pologne annexée par la Russie des tsars,

Rosa fait de brillantes études à Zurich : botanique et zoologie, mathématiques mais encore droit et sciences politiques. Son charme et sa verve impressionnent un dirigeant ouvrier belge qui la décrit ainsi dans ses Mémoires : "Je la vois encore, bondissant de la foule des délégués et montant sur une chaise pour se faire entendre, petite, mince et mignonne dans sa robe d'été. Elle défendit sa cause avec un tel magnétisme dans le regard, une telle flamme dans ses propos que la masse du congrès, conquise et sous le charme, vota son admission comme déléguée à main levée." Durant toute son existence, Rosa travaillera comme journaliste pour gagner sa vie : "Une excellente école où elle trouve le ton alerte et mordant qu'elle gardera même dans ses écrits les plus théoriques et qui la différencie souvent de la langue de bois de ses contemporains marxistes."

Une chambre avenue Reille

Après Zurich, elle se fixe à Paris, en mars 1894, où est imprimé le journal polonais "La Cause Ouvrière", pour lequel elle tient le poste de secrétaire de rédaction. Elle travaille aussi sa thèse sur "Le développement industriel en Pologne", à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque polonaise, située sur l'île Saint-Louis. Son séjour parisien dure deux ans, entrecoupé de voyages en Suisse : elle trouve une chambre avenue Reille, donnant directement sur les arbres du tout nouveau parc Montsouris. De nombreux émigrés russes et polonais demeurent dans ce secteur du 14e. D'ailleurs, en 1909, Lénine s'installera à deux pas de là, d'abord rue Beauvier

puis rue Marie-Rose (voir "La Page" n°36). A partir du congrès de l'Internationale de 1896 à Londres, Rosa acquiert une certaine autorité dans la social-démocratie internationale, alors qu'elle n'a que 25 ans : elle est très écoutée et respectée par le prolétariat allemand.

En 1898, elle réalise le rêve d'habiter Berlin où elle fait un mariage blanc obtenant ainsi la nationalité allemande. Dès lors, sa lutte s'inscrit au sein du SPD (parti socialiste d'Allemagne) dont elle admire l'organisation mais critique la bureaucratie. Après une incursion au cœur des mutineries de 1905 à Saint-Petersbourg, Rosa se rallie à l'idée du pouvoir aux conseils ouvriers. Elle connaît la prison à plusieurs reprises pour crime de lèse-majesté à l'égard de l'empereur ou incitation à la désobéissance civile. Et elle fondera son propre journal, "Rote Fahne" (Le Drapeau rouge).

Ma seule patrie c'est l'Internationale !

Au début du XXe siècle, l'Allemagne constitue la forteresse du mouvement ouvrier : l'Empire allemand dénombre dix millions d'ouvriers d'usine, soit 40% de la population, et 2,5 millions de syndiqués contre un million en France. A lui seul, le SPD, un Etat dans l'Etat, compte un demi million d'adhérents et trois millions d'électeurs. Il est donc bien fondé de penser que c'est en Allemagne qu'éclatera la révolution ! Mais le 4 août 1914, le SPD vote les crédits militaires. Seul député social-démocrate à s'y opposer, Karl Liebknecht est arrêté et incarcéré, le 1er mai 1916, à l'issue d'un discours : "A bas la guerre ! A bas le gouvernement !". Pour Rosa, cette guerre représente une véri-

table tragédie : "Ma seule patrie, c'est l'Internationale." Elle va passer presque toute cette période derrière les barreaux. Libérée début novembre 1918, elle est assassinée deux mois plus tard en même temps que Liebknecht, le 15 janvier 1919, au cours de l'insurrection spartakiste, sur ordre du gouvernement social-démocrate. Son corps est jeté dans le Landwehrkanal.

L'ouvrage de Guillermin constitue une somme et une référence, non seulement sur la vie de Rosa Luxemburg mais sur l'histoire du mouvement ouvrier allemand entre 1870 et 1920. Un seul regret, le choix de l'éditeur ! Pauvre Rosa, tenue de côtoyer des gens nettement moins recommandables comme René Bousquet ou le chef de la milice, Joseph Darnand, fonds de commerce de l'éditeur "celtique" Jean Picollec, ou encore Ben Laden dont il fait désormais ses choux gras.

Rosa aurait bien sa place dans notre arrondissement ! Inaugurant la "place du banc" (angle des rues Didot et Sablière), à l'automne dernier, des associations du 14e ont procédé à un vote pour baptiser cet espace désormais réservé aux piétons : deux voix ont suggéré de la nommer place Rosa Luxemburg ! Savaient-ils qu'elle avait vécu dans notre arrondissement ?

FRANÇOIS HEINZ

(1) Rosa Luxemburg, La rose rouge. Alain Guillermin. Jean Picollec Editeur (2002), 260 pages, 23 euros.

(2) Les ouvrages des Editions Spartacus, fondées en 1934 par René Lefevre, sont disponibles chez Diffusion Dif'Pop, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris. Tél. 01. 40. 24. 21. 31.

PAROLES DE PARENTS

Si vous êtes parents d'adolescents et de pré-adolescents, si vous voulez partager vos expériences d'éducation, vos questionnements et trouver avec d'autres des réponses, "Paroles de Parents 14e" propose des actions destinées aux parents, et en particulier à ceux du 14e arrondissement. Un groupe d'échanges se réunit une fois par mois, accompagné par un éducateur spécialisé et une psychologue dans les locaux de l'association Jean Cotxet, 37, rue du Père Corentin. Quelque soit l'âge de votre enfant, vous pouvez être reçu individuellement, par les mêmes professionnels, à l'occasion d'un temps d'accueil les lundi après-midi à l'association Jean Cotxet et les mardi matin dans les locaux du centre social Didot-Broussais, 96, rue Didot. Pour tout renseignement, contactez Maité Monfouga, chef de service au 01.45.41.77.95.

26, RUE DE LA TOMBE-ISSOIRE

Le Comité de soutien aux résidents du 26, rue de la Tombe-Issoire* ainsi que quatre résidents ont été reçus par Pierre Castagnou, maire du 14e arrondissement, le 20 janvier dernier afin d'examiner avec eux les possibilités de logement. En effet, depuis le 27 janvier, selon une décision du tribunal, les résidents sont expulsables à tout moment malgré la trêve hivernale.

A l'issue de cette réunion, Pierre Castagnou, s'est personnellement engagé à écrire au Préfet de Police pour demander un sursis à l'expulsion. Dans le même temps, Jean-Paul Millet, adjoint au logement à la mairie du 14e, a proposé deux réunions pour examiner les différentes demandes de logement des résidents.

* La Ligue des Droits de l'Homme 14e/6e, MRAP 14e/15e, Collectif des Citoyens, Urbanisme et démocratie, La Page, Les Verts, PCF 14, Rouge Vifs, PS 14.

CRÊPES-PARTY

Le dimanche 23 mars, l'association Urbanisme et démocratie organise la traditionnelle crêpes-party de printemps dans le jardin des fêtes au 2-4, rue des Thermopyles. Et comme d'habitude, on partage les crêpes que chacun apporte. La crêpe-party est aussi l'occasion de lancer la préparation de la fête des Thermopyles du mois de juin. Contact : Régis : 01. 40. 44. 98. 23.

LE MONDE DES JEUX

Un concept original que cette boutique de jeux, qui organise des soirées et des initiations pour les petits et pour les grands, à de nombreux jeux de rôles. À partir de cartes ou de figurines, vivez dans d'autres mondes... 52, boulevard Brune (Porte Didot), 01. 45. 39. 60. 87.

Menace mondiale sur les services publics

● Une réunion-débat portant sur les problèmes liés à la commercialisation des services s'est tenue le 10 janvier 2003 au Fiap-Jean Monnet.

L'invitation des comités locaux d'Attac Paris 13, 14 et 15, Susan George, écrivaine et vice-présidente de l'association altermondialiste pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens (Attac) est venue expliquer et débattre dans une salle comble des enjeux liés à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Que sont ces quatre lettres barbares ? Tout simplement un risque d'arrêt de mort pour nos services publics qui se profile sournoisement à Bruxelles avec l'accord de notre gouvernement.

La libéralisation totale du commerce à l'échelle de la planète est actuellement en cours sous la houlette de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce processus est organisé par cycles de négociations entre pays menés dans le cadre d'accords signés lors de la création de l'OMC en 1995. L'AGCS est l'un d'eux : les multinationales convoitent donc le marché des services, en forte expansion.

Presque tous les services, y compris les services publics (communication, éducation, transport...) sont concernés. Le risque est grand pour ces derniers car, par exemple, les aides et subventions publiques sont menacées pour cause de distorsion à la concurrence. L'échéance est, de plus, imminente. En effet, après avoir exprimé les demandes de libéralisations de services qu'il voudrait voir effectuées par ses partenaires, chaque pays membre de l'OMC prépare pour le 31 mars 2003 la liste des services qu'il offre de libéraliser en contrepartie. Pour l'Union européenne (UE), chaque pays a confié son pouvoir de négociation au commissaire européen au commerce. Ainsi, ce commissaire négocie en bloc au nom des "Quinze", et un pays comme la France n'a pas voix au chapitre quand il s'agit de brader l'un de ses services publics en échange d'un marché à l'étranger pour une multinationale européenne.

Cela vous étonne de ne pas en avoir encore

entendu parler ? Rien de plus (a)normal puisque tout se passe dans le plus grand secret. Si notre gouvernement est complice, puisque l'UE décide à l'unanimité de ses membres, le parlement est, lui, parfaitement ignoré par les négociateurs.

Attac et le mouvement social demandent donc la mise en place d'un moratoire, avant toute nouvelle négociation, pour dresser, comme prévu dans les textes des accords, une évaluation des libéralisations déjà effectuées. Pour le moins, Attac demande des négociations transparentes et sous contrôle parlementaire. A nous donc d'amplifier la protestation naissante !

INGRID DEVILLERS ET GILLES FRISON

En savoir plus : Attac Paris 14, paris14@attac.org, www.local.attac.org/paris14/, "Remettre l'OMC à sa place" par Susan George, Ed. : Mille et une nuits, Coll. Petits Livres

"NON A LA GUERRE EN IRAK - PARIS 14"



C'est sous cette banderole que les habitants du 14e ont défilé, samedi 15 février contre la guerre en Irak. Partie de Denfert-Rochereau, la manifestation s'est dirigée vers Bastille.

Artisans du Monde 14e Un an de commerce équitable

Le commerce équitable : cette expression vous rappelle quelque chose ? Si oui, sautez au paragraphe suivant. Sinon, lisez ce qui suit : le commerce équitable, c'est une manière de faire du commerce en respectant l'environnement et l'être humain. C'est pourquoi, au lieu de profiter des producteurs des pays pauvres avec des prix trop bas et trop variables, nous nous engageons vis-à-vis d'eux dans des relations à long terme. Nos produits ? Café, jus, quinoa, ananas séché... ainsi que de l'artisanat. Les producteurs ? Des coopératives d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Nous, c'est Artisans du monde Paris 14e, jeune association d'un an d'existence. Nous sommes déjà très présents : au Bazaar de Noël, à la Crêpe party, à la fête de l'Association de défense du quartier Montsouris, à la fête de La Page et à d'autres animations de quartier. Sans compter notre présence régulière sur le marché Brancusi, à la quinzaine du commerce équitable et à la campagne de

"l'éthique sur l'étiquette", qui veut instaurer un label social auprès des entreprises qui adoptent des conditions de travail respectant l'intégralité et la vie des salariés.

L'idée vous intéresse, vous aimeriez en savoir plus ? Ou tout simplement, vous aimez les produits exotiques ? Retrouvez-nous au marché Brancusi le dernier samedi du mois de 10h à 13h (rue de l'Ouest, tout près de l'avenue du Maine, métro Gaîté). C'est l'occasion de faire vos courses différemment, et de discuter agréablement du commerce équitable autour d'un verre de café.

L'idée vous intéresse vraiment, vous aimeriez découvrir l'association, peut-être devenir membre ? Alors ne manquez pas son assemblée générale, le mardi 4 mars à 20 heures au centre social Didot-Broussais, 96 rue Didot. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour faire avancer nos projets et changer les données du commerce mondial. Et pour vous, c'est une occasion de mettre vos convictions en pratique, dans une équipe sympathique en pleine croissance.

BENOÎT DUPUIS

Artisans du Monde Paris 14e, 41 rue Hippolyte Maindron, 75014 Paris ; tel. 01.45.45.34.81 ; mail : admparis14@free.fr

LES 10 KMS DU 14 ÈME 700 PARTICIPANTS



Notre dessinateur a couru ce jour-là. Saurez-vous le reconnaître ?

Général-Leclerc Révolution sur l'avenue

● Diminuer le trafic automobile, favoriser le développement des transports collectifs, développer les moyens de déplacement les moins polluants, tels sont les objectifs poursuivis par le futur aménagement.

Cet aménagement implique une modification de comportement pour un certain nombre d'entre nous quant à l'usage de la voiture personnelle et nous amène à nous poser des questions : est-il indispensable que j'utilise ma voiture aujourd'hui ? Ne serait-il pas plus efficace, plus économique d'emprunter les transports en commun ? Quand on sait que la vitesse moyenne d'un déplacement en métro est évaluée à 27 km/h alors que celle d'une voiture est de 18 km/h, que le coût d'un déplacement en voiture revient à trois fois celui d'un trajet en transport en commun, que sa durée peut être trois fois supérieure, ou enfin que la mise en circulation d'un tramway offrira une réduction du nombre de voitures d'environ 25%, la question mérite qu'on s'y attarde.

Trois propositions d'aménagement ont été soumises à l'avis des conseils de quartiers concernés (Mouton-Duvernet et Jean-Moulin), des associations, des commerçants et des acteurs socio-économiques tels La Poste et la RATP. Elles ont été présentées après un diagnostic fondé sur le constat environnemental et sur les contraintes de fonctionnement. En effet, l'avenue présente une largeur de chaussée variable selon que l'on considère le tronçon nord (de la place Denfert-Rochereau à la place Hélène-et-Victor-Basch) ou le tronçon sud (de la place Hélène-et-Victor-Basch à la porte d'Orléans), un très fort encombrement du sous-sol (métro, canalisations et réseaux divers), une plantation de 196 arbres en alignement dont 9 seulement ont été jugés malades. C'est un pôle commercial important qui implique de nombreuses livraisons journalières.

Consultation des habitants

Dans les trois propositions étudiées l'avenue ne laisse plus aux voitures particulières que deux files entrant dans Paris depuis la Porte d'Orléans jusqu'à la place Hélène et Victor Bash, puis une seule file ensuite jusqu'à la place Denfert-Rochereau. Pour sortir de Paris, une seule voie est réservée à ces mêmes voitures particulières tout le long de l'avenue. Bus et vélos se partagent une large



voie dans chaque sens de bout en bout.

Les propositions présentées consistent, pour le tronçon nord, en une file de bus-vélos entrante et sortante et, pour les voitures, en une file entrante et sortante (voir schéma). Les variantes concernent la végétalisation de l'espace et les incidences sur les livraisons. Dans la première proposition, aucun arbre ne disparaît. Dans la seconde, 52 arbres sont abattus mais remplacés par 51 nouveaux avec la création d'éventuelles aires fleuries pour séparer les voies de voitures et bus-vélos. Quant à la troisième proposition, aucun arbre n'est abattu et il y a, là encore, création de quelques aires fleuries. Quant aux incidences sur les livraisons, la première prévoit la réduction ponctuelle des trottoirs avec ouverture aux livraisons, la deuxième n'aura aucune incidence sur les livraisons. La troisième propose l'élargissement ponctuel des trottoirs au niveau de la gare routière à la Porte d'Orléans, du bureau de poste "Denfert" et de la place H. et V. Bash, avec ouverture du couloir de bus-vélo aux livraisons.

Selon les instances municipales, seize associations et collectifs se sont prononcés sur les propositions présentées, onze ont choisi la troisième proposition. Six commerçants et acteurs socio-économiques ont été consultés, trois se sont prononcés pour cette même proposition. Au niveau des habitants ou usagers,

on peut regretter que la consultation ait été réduite : à notre connaissance, seul le Conseil de quartier Mouton-Duvernet a abordé la question pour aboutir à un vote majoritaire, ne retenant aucune des trois propositions, mais en avançant une quatrième qui n'a pas été retenue. Est restée sans suite également, la demande de certains cyclistes ou associations qui avaient suggéré de réserver une aire de circulation pour les vélos et les rollers.

Se révolter ou réfléchir ?

Actuellement, un dossier a été déposé à la préfecture de Police pour validation. Aucune modification ou mise en route de travaux ne peut être engagée sans cet accord. En effet, par une loi récente, le maire de Paris détient tout pouvoir de décision en matière de circulation et de stationnement sur les aménagements des voies de la capitale, exception néanmoins pour l'avenue du Général-Leclerc et l'avenue du Maine, relevant, pour des raisons de sécurité, de la préfecture de Police (passage de convois officiels, transport de détenus...). La mairie est donc en attente de cette validation.

Le problème de la circulation à Paris est difficile à résoudre, cette vieille ville n'a pas été conçue en prenant ce paramètre en compte. Tout ce qui sera imaginé ne satisfera pas l'ensemble de la population qui la fréquente. Est-ce le moment de se révolter ? Ou de prendre le temps de la réflexion ? Les modifications proposées, qu'elles soient du domaine de l'aménagement de la voirie ou de l'amélioration des transports collectifs, n'apporteront pas les solutions idéales. Le nombre de voitures dans Paris ne peut croître à l'infini. Même s'il était envisageable, techniquement, de prévoir des aménagements compatibles avec l'augmentation du trafic, la vie du Parisien deviendrait insupportable avec l'augmentation de la pollution. Il est grand temps que des solutions soient offertes pour tenter de réguler le flux des voitures, celle proposée aujourd'hui n'est sans doute pas la meilleure. Néanmoins, pour les automobi-

Un projet global

L'aménagement de l'avenue du Général-Leclerc s'inscrit dans le contexte du Plan de déplacements parisiens (PDP), une des composantes du Plan de déplacements urbains (PDU) de la région Ile-de-France, dont les orientations sont les suivantes : mise en place du tramway sur le boulevard des Maréchaux, prolongement de la ligne 4 jusqu'à Montrouge puis Bagneux, amélioration des conditions de circulation de l'autobus 38 qui répond aux critères de "mobilité" (voir plus bas), restructuration de la nationale 20 sur la portion d'arrivée à la Porte d'Orléans, gestion du carrefour à feu (place Hélène-et-Victor-Basch), réflexion sur l'aménagement de l'avenue Jean-Moulin et enfin la sécurisation des passages pour piétons. C'est donc dans cet esprit que cette artère de notre quartier doit s'intégrer.

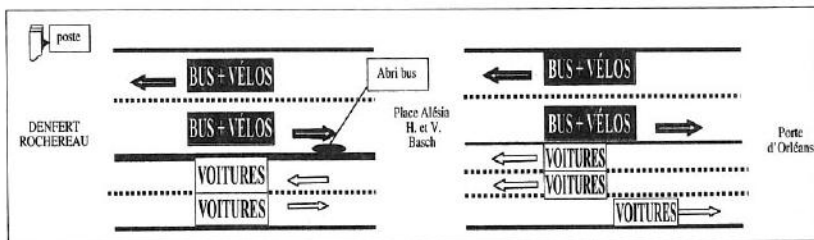
Enfin, par bus "mobilité" on entend certains bus, au nombre de 17 dans Paris, qui relient des pôles d'échanges comme des gares, des nœuds centraux ou des centres commerciaux. Pour le 14e, les bus 38 et le 91 correspondent à ce critère.

listes que nous sommes et que vous êtes peut-être, elle sera positive si elle nous fait prendre conscience du rôle que nous avons à jouer pour préserver non seulement notre qualité de vie, mais, à une échelle infinitésimale, l'atmosphère de la planète... Pour les piétons que nous sommes tous, l'aménagement nous offrira l'avantage de gagner du temps en voyageant en transport en commun, de continuer à admirer tous les platanes centenaires, d'apprécier quelques plantes dans les aires de séparation entre les voies, de profiter de plus de facilité pour rejoindre le bus 62 à partir du 38 ou du 68.

Gageons qu'avec la participation de tous ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, nous ne connaîtrons plus à Paris, dans un temps proche, les méfaits des pics de pollution et

Propositions rejetées

Dans la première proposition, les couloirs bus-vélos étaient situés de chaque côté de l'avenue et les voitures circulaient au centre. Dans la seconde, bus et vélos circulaient au centre de l'avenue (des passages pour piétons étaient prévus pour rejoindre les abris-bus) et les voitures longeaient les trottoirs.



Dans la proposition retenue, bus et vélos sont situés d'un même côté de l'avenue tandis que les voitures se partagent l'autre moitié.

Notre-Dame-de-Bon-Secours Mais que veut cacher l'aménageur ?

La fondation Notre-Dame-de-Bon-Secours a, depuis plusieurs mois, un projet d'aménagement du sud de la parcelle qui longe la rue Giordano Bruno en bordure de la voie ferrée de la petite ceinture. L'objectif est, semble-t-il, de créer des locaux pour l'institut de formation de soins infirmiers (actuellement logé dans une maison en briques de deux étages), ainsi que des locaux pour un centre d'accueil ouvert sur le quartier, orienté vers le troisième âge.

Cependant, les habitants sont inquiets quant à la dimension des bâtiments qui pourraient sortir de terre. La construction du 30, rue Ledion (elle aussi en bordure de la voie ferrée de petite ceinture) est une expérience qu'ils ne souhaiteraient pas voir se reproduire. Non seulement un permis de construire a été délivré sur une parcelle exiguë pour un immeuble surdimensionné par rapport à son environnement, mais en plus le promoteur s'accorde sans vergogne des libertés qui lui ont été refusées par l'administration. Ainsi, la façade sud sur la petite ceinture ne devait comporter

que des verres sablés et des fenêtres d'aération. En définitive, ce sont de larges baies vitrées qui sont mises en place !

Contactée à plusieurs reprises, la fondation promet, si ce n'est une concertation, au moins une réunion d'information sur ce projet. L'échéance avait été fixée à l'automne 2002, puis remise à la fin de la même année. Le maire du 14e a ensuite écrit aux riverains en décembre dernier pour leur annoncer que cette réunion devait être organisée pour le mois de janvier 2003 à l'initiative de Bon-Secours. Mais de réunion, point ! Qu'ont donc à cacher les aménageurs qui ne puissent être présentés aux riverains ?

Alors que le Plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration et que les conseils de quartier sont sollicités pour faire des propositions d'aménagement et de protection, il devient impératif que l'information passe ! Et qu'un permis de construire ne soit pas délivré hâtivement avant la mise en place du futur PLU.

DOMINIQUE LAOUENAN

14e, un nouveau journal ?

Le nouveau journal du 14e est empilé, bien en vue, chez des commerçants très différents de l'arrondissement. Il affiche un prix de 1,5 euros mais en fait, il est gratuit.

Il ressemble à s'y méprendre, non seulement par la présentation, mais aussi par le contenu, à l'ancien bulletin municipal. Par son aspect général, on peut également le confondre avec le fascicule de l'actuelle mairie, la forme n'ayant guère changé.

Ah ! Chère Nicole, la nostalgie n'est plus ce qu'elle était. Je me permets cette familiarité car je crois que vous m'aimez bien. En effet, au moment des élections, vous n'oubliez jamais de m'envoyer une lettre personnalisée et de surcroît, écrite avec soins à la main.

Je constate avec plaisir que vous n'avez pas perdu votre humour légendaire. J'avoue avoir été mystifié. En prenant votre canard, je pensais lire des "Castagnou news". Eh bien non ! J'ai particulièrement apprécié votre "bonne et

heureuse année" inscrite sur la couverture et illustrée par un embouteillage automobile autour du lion de Belfort transi sous la neige. Quel bon début pour 2003 !

Cela me rappelle la réflexion fameuse du condamné à mort manquant de se rompre le cou sur le chemin verglacé le menant vers l'échafaud et qui s'était exclamé : "décidément, la journée commence bien !" J'allais oublier l'interview de la responsable d'"Emploi 14" qui regroupe trois associations dont la principale fut créée jadis par pur hasard par... Mme Catala. Je suis vieux et retraité, j'aime vos concerts et le charme musical de vos mots. Ecrivez moi encore, mais je vous en prie, n'attendez pas les prochaines élections. Faites-le avant. J'adore les échanges épistolaires, même quand ils risquent en perdurant à conduire à des liaisons plutôt dangereuses.

JACQUES BLOT

Où trouver La Page

La Page est en vente à la criée sur les marchés du quartier (Alésia, Brune, Daguerre, Edgar-Quinet, Sainte-Anne, Villemain...) et dans les boutiques suivantes.

- Rue d'Alésia : n° 1, librairie L'Herbe rouge ; n° 73, librairie Alésia ; n° 207, "les journaux Plaisance".
- Rue Alphonse-Daudet : n° 17, Bouquinerie Alésia.
- Avenue de l'Amiral-Mouchez : n° 22, librairie Papyrus.
- Rue Boulard : n° 14, librairie L'Arbre à lettres.
- Rue Boyer-Barret : n° 1, librairie papeterie presse.
- Rue Brézin : n° 33, librairie Au Domaine des dieux.
- Boulevard Brune : n° 112, papeterie l'Aquafontaine ; n° 181, librairie Arcane.
- Rue Daguerre : n° 44, librairie Polat.
- Rue Delambre : n° 17, librairie "17 rue du livre".
- Avenue Denfert-Rochereau : n° 94, librairie Denfert.
- Place Denfert-Rochereau : kiosque.
- Rue Didot : n° 27, librairie Le Grimoire ; n° 53, librairie Les Cyclades ; n° 60, Au vrai Paris ; n° 117, librairie Au plaisir de lire.
- Boulevard Edgar-Quinet : kiosque métro.
- Avenue du Général-Leclerc : n° 90, kiosque Jean-Moulin ; n° 93, librairie Mag Presse.
- Rue Hippolyte Maindron : n° 41, galerie Expression Libre.
- Avenue Jean-Moulin : n° 12, librairie Nicole et Raymond ; n° 68, librairie Pingot.
- Rue Liard : n° 5, librairie-presse Liard.
- Avenue du Maine : n° 21, musée "Le chemin du Montparnasse" 15e ; n° 165, tabac de la Mairie.
- Rue Mouton-Duvernet : n° 12, librairie Archimède.
- Rue de l'Ouest : n° 14, New's Art Café ; n° 67, librairie La Maison de Cézanne.
- Place de la Porte-de-Vanves : n° 3, librairie Poisson.
- Porte d'Orléans : librairie-presse.
- Rue Raymond-Losserand : n° 22, restaurant Cana'Bar ; n° 48, librairie Distral ; n° 63, librairie Tropiques ; n° 68, kiosque métro Pernety.
- Avenue René-Coty : n° 16, librairie Catherine Lemoine.
- Rue de la Sablière : n° 4, librairie La Sablière ; n° 36.
- Boulevard Saint-Jacques : n° 17, La Règle d'Or.
- Rue Sarrette : n° 59, épicerie Lafarge.
- Rue Sophie-Germain : n° 7, librairie Sophie-Germain.
- Rue de la Tombe-Issore : n° 91, librairie.

La Page

est éditée par l'association
L'Equip'Page : BP523, 75666 Paris
Cedex 14. Tél (répondeur) :
06.60.72.74.41. Fax : 01.40.44.94.86.
Courriel : lapage.14@wanadoo.fr.
Directrice de la publication : Nadine
Gautier. Commission paritaire n° 71 081.
ISSN n° 12801674.
Impression : Rotographie,
Montreuil. Dépôt légal :
mars 2003.